

4. Octroi d'un crédit pour l'investigation technique du site pollué de l'ancienne décharge de « La Rochette » à Cheyres

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 35'000.-, TTC pour les frais d'investigation technique du site pollué de l'ancienne décharge de « La Rochette » à Cheyres

Introduction

La décharge située au lieu-dit « La Rochette » à Cheyres est inscrite au cadastre des sites pollués du Canton de Fribourg sous le n° SIPO 2010.0106. Ce site est classé par le SEN (Service de l'Environnement) en nécessité d'investigation en raison du type de déchets déposés et de la menace éventuelle qu'il présente pour les eaux souterraines, les eaux de surface et le sol. La commune a souhaité réaliser les investigations nécessaires afin de déterminer si ce site nécessite une surveillance ou un assainissement. Le 2 septembre 2014, l'ancienne commune de Cheyres a mandaté le bureau Geotest SA pour l'exécution d'une investigation historique. Cette investigation a débouché sur l'établissement du rapport n° 2514081.1A du bureau Goetest SA. Celui-ci a permis de définir le cadre géologique et hydrogéologique de la décharge de « La Rochette » et de préciser le risque que cette décharge présente pour l'environnement. Elle a également permis d'établir le cahier des charges de <u>l'investigation technique</u>, objet de la présente demande de crédit.

Description du projet

Le but de l'étude est de réaliser l'investigation technique du site de stockage définitif de l'ancienne décharge communale de « La Rochette ». Le programme d'investigation correspond au cahier des charges établi dans le rapport n° 2514081.1A mandaté par l'ancienne commune de Cheyres pour les investigations historiques ; rapport qui est complété par la détermination du SEN du 21 décembre 2016.

But de l'investigation technique :

- Déterminer les matériaux présents dans le corps de décharge
- Déterminer le risque pour l'environnement, principalement les eaux souterraines et/ou les eaux de surface
- Déterminer la qualité des matériaux terreux et le risque pour l'agriculture

Les prestations suivantes sont comprises dans l'étude :

- Relevé des matériaux à l'aide d'une tarière à main
- Direction des travaux et suivi de 3 forages carottés avec piézomètres
- Détermination de l'écoulement des eaux souterraines
- Rédaction d'une note technique comprenant l'interprétation des écoulements et des résultats d'analyse du sol
- Etablissement d'un programme pour la seconde partie de l'investigation technique qui sera transmis au SEN pour validation

Devis

<u>1^{ere} étape</u>	
Honoraires et frais Geotest SA	CHF 6'772,50
Prestations d'entreprises	CHF 10'217
Analyse de laboratoire	CHF 1'060
	CHF 18'049,50
2 ^{ème} étape	
Honoraires et frais Geotest SA	CHF 5'670
Analyse de laboratoire	CHF 5'200
	CHF 10'870
Total, sans TVA	CHF 28'919,50
Total, y compris TVA 8%	CHF 31'233,10
Réserve pour divers et imprévus	CHF 3'766,90
Crédit demandé	CHF 35'000

Programme de réalisation

En 2017

Début des investigations techniques dès l'octroi du crédit par le législatif communal

Plan de financement

Budget des investissements - rubrique comptable nº 780.502.00

Coût total à la charge de la Commune

CHF 35'000.-, TTC
A charge du budget d'investissement 2017
Financé par les liquidités communales
Aucune subvention cantonale et fédérale

Frais financiers du crédit d'investissement

Aucun

Charges d'exploitation

Aucune

Conclusion

Le Conseil communal demande en conséquence au Conseil général de bien vouloir lui octroyer un crédit d'investissement de CHF 35'000.- TTC pour les frais d'investigations techniques du site pollué de l'ancienne décharge de « La Rochette » à Cheyres.

Conformément à la loi sur les communes, cette décision n'est pas sujette à référendum.

Cheyres-Châbles, mai 2017
Fabien Monney
Conseiller communal